

Le syndicat ASSO-Solidaires appelle l'ensemble des salariées concernées à se mobiliser, notamment pour la mise en place de règles au sein du *Mouvement Français pour le Planning Familial* empêchant la dissolution à des fins de licenciement et l'obligation de mener des recherches de reclassement dans l'ensemble du réseau.

Mettons un terme à la dissolution d'association pour virer des salariées qui dénoncent les violences organisationnelles qu'elles subissent !

Le syndicat ASSO-Solidaires adresse une lettre ouverte aux membres du conseil d'administration de la Confédération nationale du Planning Familial et à tous les conseils d'administration employeurs du mouvement du Planning Familial.

Nous réclamons un cadre de travail respectueux des salariées et en accord avec les valeurs défendues par le mouvement. Cette lettre est publiée sur

www.syndicat-asso.fr

Dans les associations du Planning Familial, nombre de salariées sont en situation de souffrance avérée au travail : heures supplémentaires incommensurables, perte de sens liée à une désorganisation majeure, arrêts maladie en cascade pour épuisement professionnel... Ces situations ne sont pas isolées. Or, en réponse à cette violence organisationnelle, certaines associations du mouvement pratiquent la dissolution, ce qui leur permet de se débarrasser des salariées au lieu de s'attaquer aux problèmes structurels.

La dissolution fracassante du Planning Familial de l'Aude ayant entraîné le licenciement des trois salariées en est un exemple criant. L'association est dissoute parce que le conseil d'administration ne veut pas avoir à affronter les difficultés soulevées par les salariées.

Les trois salariées ont été licenciées pour « motif économique ». Leur licenciement n'est pas la conséquence d'un manque d'argent mais d'un manque de candidatures au conseil d'administration de l'association. Or, cette absence de candidatures a été orchestrée dans l'intention de dissoudre l'association pour pouvoir se débarrasser des salariées.

Cette pratique scandaleuse qui consiste à dissoudre une association en vue de virer ses salariées n'est malheureusement pas exceptionnelle au Planning Familial. Ainsi, l'association Planning Familial de Dordogne, dissoute en 2020, est actuellement en cours de reconstruction.

Le syndicat ASSO-Solidaires appelle l'ensemble des salariées concernées à se mobiliser, notamment pour la mise en place de règles au sein du *Mouvement Français pour le Planning Familial* empêchant la dissolution à des fins de licenciement et l'obligation de mener des recherches de reclassement dans l'ensemble du réseau.

Mettons un terme à la dissolution d'association pour virer des salariées qui dénoncent les violences organisationnelles qu'elles subissent !

Le syndicat ASSO-Solidaires adresse une lettre ouverte aux membres du conseil d'administration de la Confédération nationale du Planning Familial et à tous les conseils d'administration employeurs du mouvement du Planning Familial.

Nous réclamons un cadre de travail respectueux des salariées et en accord avec les valeurs défendues par le mouvement. Cette lettre est publiée sur

www.syndicat-asso.fr

Dans les associations du Planning Familial, nombre de salariées sont en situation de souffrance avérée au travail : heures supplémentaires incommensurables, perte de sens liée à une désorganisation majeure, arrêts maladie en cascade pour épuisement professionnel... Ces situations ne sont pas isolées. Or, en réponse à cette violence organisationnelle, certaines associations du mouvement pratiquent la dissolution, ce qui leur permet de se débarrasser des salariées au lieu de s'attaquer aux problèmes structurels.

La dissolution fracassante du Planning Familial de l'Aude ayant entraîné le licenciement des trois salariées en est un exemple criant. L'association est dissoute parce que le conseil d'administration ne veut pas avoir à affronter les difficultés soulevées par les salariées.

Les trois salariées ont été licenciées pour « motif économique ». Leur licenciement n'est pas la conséquence d'un manque d'argent mais d'un manque de candidatures au conseil d'administration de l'association. Or, cette absence de candidatures a été orchestrée dans l'intention de dissoudre l'association pour pouvoir se débarrasser des salariées.

Cette pratique scandaleuse qui consiste à dissoudre une association en vue de virer ses salariées n'est malheureusement pas exceptionnelle au Planning Familial. Ainsi, l'association Planning Familial de Dordogne, dissoute en 2020, est actuellement en cours de reconstruction.

Le syndicat ASSO-Solidaires demande au conseil d'administration de la Confédération nationale du Planning Familial et aux conseils d'administration employeurs dans le *Mouvement*:

De prendre dans les plus brefs délais des mesures imposant à l'ensemble du *Mouvement* un cadre protecteur des salariées et des règles communes garantissant les mêmes droits à l'ensemble de leurs salariées.

Nous appelons à la création d'un **espace d'échange sécurisé entre salariées** de l'ensemble du *Mouvement*.

Nous revendiquons la mise en place d'un **collège salarié au conseil d'administration**. Les salariées siégeant dans ce collège seront élues par l'ensemble des salariées du *Mouvement*.

Nous exigeons que **les difficultés rencontrées par les salariées soient traitées comme des problématiques professionnelles et non par de la médiation**.

Nous exigeons que les employeurs soient formés, en particulier en ce qui concerne leurs obligations en matière de santé, sécurité au travail et la prévention contre les violences organisationnelles ou Risques Psycho-Sociaux.

Nous réclamons une réparation financière du préjudice matériel et psychique subi par les trois anciennes salariées du Planning Familial de l'Aude.

Le *Mouvement Français pour le Planning Familial* est un réseau d'associations indispensable à la lutte contre les violences faites aux femmes. L'argument de « l'autonomie des structures » ne doit plus être un prétexte pour laisser les femmes salariées du mouvement subir des violences, qu'elles soient individuelles ou institutionnelles.

STOP aux violences sur les salariées dans les associations féministes !

contact@syndicat-asso.fr

1^{er} février 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique



**ACTION DES SALARIÉ-E-S
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Le syndicat ASSO-Solidaires demande au conseil d'administration de la Confédération nationale du Planning Familial et aux conseils d'administration employeurs dans le *Mouvement*:

De prendre dans les plus brefs délais des mesures imposant à l'ensemble du *Mouvement* un cadre protecteur des salariées et des règles communes garantissant les mêmes droits à l'ensemble de leurs salariées.

Nous appelons à la création d'un **espace d'échange sécurisé entre salariées** de l'ensemble du *Mouvement*.

Nous revendiquons la mise en place d'un **collège salarié au conseil d'administration**. Les salariées siégeant dans ce collège seront élues par l'ensemble des salariées du *Mouvement*.

Nous exigeons que **les difficultés rencontrées par les salariées soient traitées comme des problématiques professionnelles et non par de la médiation**.

Nous exigeons que les employeurs soient formés, en particulier en ce qui concerne leurs obligations en matière de santé, sécurité au travail et la prévention contre les violences organisationnelles ou Risques Psycho-Sociaux.

Nous réclamons une réparation financière du préjudice matériel et psychique subi par les trois anciennes salariées du Planning Familial de l'Aude.

Le *Mouvement Français pour le Planning Familial* est un réseau d'associations indispensable à la lutte contre les violences faites aux femmes. L'argument de « l'autonomie des structures » ne doit plus être un prétexte pour laisser les femmes salariées du mouvement subir des violences, qu'elles soient individuelles ou institutionnelles.

STOP aux violences sur les salariées dans les associations féministes !

contact@syndicat-asso.fr

1^{er} février 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique



**ACTION DES SALARIÉ-E-S
DU SECTEUR ASSOCIATIF**